

Transformations

CHAPITRE 6 : LES ADAPTATIONS DU BATIMENT JUSQU'EN 1850

Condamnés à mort et soldats au péristyle. Enfin des débats publics dans la grande salle

Nous énumérons ici ces travaux dans l'ordre chronologique, au moyen notamment de citations, qui explicitent l'usage varié des divers locaux.

1809, plan et devis d'HENRI PERREGAUX pour l'administration de la Monnaie (fig. ●●● 21).

La Commission ayant un besoin indispensable d'un local pour ses assemblées et pour servir au directeur et au contrôleur de bureau pour leurs écritures et de dépôt pour divers objets qui leurs sont confiés, a jeté les yeux sur les places vacantes qui avoisinent le principal atelier de la Monnaie et a observé à l'entresol, sous la salle du Grand Conseil, une petite chambre et une cuisine qui avaient été destinés au logement du monnayeur, et qui ensuite n'avaient pas été trouvées convenables à cet usage ; il paraîtrait que cet emplacement pourrait au contraire parfaitement convenir à la commission, qui y trouverait la facilité d'y faire quelques expériences de locimasiae [?]; les réparations qui devraient y être faites monteraient à 200 fr. et seraient en toutes circonstances avantageuses à cette partie du bâtiment. (135)

Perregaux écrit en outre :

J'ai l'honneur de proposer d'après le plan ci-joint de placer le Bureau du caissier dans la petite chambre attenante à la cuisine, en le séparant par un parpaing en pierre de taille, d'un pied d'épaisseur. Il faudrait barrer solidement la fenêtre, faire une forte porte en chêne de 3 pouces d'épaisseur avec grosse fermente, établir un chauffe-panse dans l'enfoncement au mur où on devait placer un poêle. Le buffet pour les espèces serait en bois de chêne, à 4 pieds de vide en largeur, sur 2 ½ de profondeur.

Les parois auraient 6 pouces d'épaisseur et la porte 3 pouces, celle-ci doublée de plaques de fer battu, le tout assemblé avec des crampons de fer, les épars ne seraient point en vue, la serrure d'une grande dimension ferait fermer une espagnolette intérieure qui crocherait le haut et le bas de la porte. Avec ces précautions, le buffet serait aussi solide qu'un coffre en fer.

Dans le parpaing qui séparerait le bureau d'avec la cuisine, on pratiquerait 3 ouvertures grillées pour éclairer cette dernière, qui ne peut pas tirer du jour ailleurs et qui servirait à faire les essais de métaux. (136)

1809, dans une pièce à l'entresol, à l'est de la salle du Grand Conseil, un local est assigné au Conseil d'administration de la Gendarmerie (137).

1810, il est question de déplacer les archives du Grand Conseil. Une lettre de l'architecte HENRI PERREGAUX donne à ce sujet quelques informations :

J'ai examiné divers emplacements qui seraient propres à être employés au dépôt des archives du Grand Conseil, j'en ai trouvé quatre qui me paraîtraient pouvoir servir à cet usage :

1) le local actuel de ces archives pourrait être réuni avec la Secrétairerie du Grand Conseil qui se trouve au-dessous, en enlevant les poutres et planchers qui les séparent, la hauteur de ces deux pièces réunies permettrait d'y faire une forte voûte en briques ou en molasse. Le dessous, qui est une cave, est déjà voûté. La secrétairerie pourrait être transportée dans la chambre en entresol sur le Tribunal du contentieux, qui ne sert à rien. (...). (138)

1813, à KOBER, plâtrier, pour la salle du Grand Conseil, Fr. 104.- (139) (travaux non précisés).

1816, réparations à la Secrétairerie, «pour remettre cette chambre dans un état convenable ; elle était très dégradée, ayant servi de corps de garde». Travaux de plâtrerie par DAVID WENGER sous la direction d'HENRI PERREGAUX (140).

1816, achat de deux poêles de faïence portatifs pour la salle du Grand Conseil, fournis par LOUIS BESSIERES à Lausanne pour Fr. 144.- («Ces poêles sont logés dans l'embrasure de la fenêtre de la salle des séances du Tribunal du contentieux, donnant sur le péristyle, et sont masqués par les rideaux de cette fenêtre. Les tuyaux sont au galetas, au dessus de la salle du Grand Conseil») (141).

1817, réparation au sol du péristyle, on applique, sous la direction d'HENRI PERREGAUX, un char de terre grasse venant d'Epalinges (142).

1817, une mention sibylline «pour frais des échafaudages faits dans le péristyle du Grand Conseil au sujet des condamnés à mort» (143) est explicitée par une indication similaire, de 1823, lorsque l'ingénieur ADRIEN PICHARD transmet le compte du charpentier TISSOT «pour l'estrade destinée aux séances publiques du Tribunal d'appel dans le péristyle de la salle du Grand Conseil» (144).

1818, devis pour le nettoyage de l'horloge sur le Grand Conseil, et «pour y remplacer les marteaux sonnant les quarts», visé par l'Inspecteur des bâtiments ADRIEN PICHARD (145). Travaux par DEVELEY, maître fondeur (146).

1819, échafaudage dans le péristyle. «Le Tribunal d'appel ayant fait demander que l'échafaudage dressé lors du jugement des nommés Jaunin et consorts fut reconstruit dans le péristyle du Grand Conseil, pour le jugement du nommé Gaudard...» (147).

1820, à BOCION, menuisier, Fr. 237.- ; à HUGONNET, charpentier, pour le plancher au-dessus de l'atelier des monnaies, Fr. 186.- (148).

1821, à DIZERENS, tapissier, draperie neuve aux 7 fenêtres de la salle du Grand Conseil, Fr. 520.- (149)

1821, lanterne du vestibule de la salle du Grand Conseil, menuiserie et grillage à refaire entièrement (150).

1821, plainte de l'Inspecteur général des milices

qui fait usage de ce péristyle dans les jours pluvieux et dans la saison de l'hiver pour les exercices des compagnies à l'instruction, ainsi que dans d'autres circonstances. Mais que ce local devient chaque jour plus pénible et sera bientôt insupportable aux instructeurs à cause de la grande quantité de poussière qui s'élève de l'aire en terre glaise.

Il propose, soutenu par l'inspecteur des bâtiments ADRIEN PICHARD, un plancher «parce qu'un pavé se serait opposé aux exercices militaires et qu'un dallage aurait bientôt été brisé

par les crosses des fusils». Finalement, cependant, Pichard recommande un pavage en petits cailloux (exécuté) (151).

1822, à JAGGY, couvreur, pour le clocher de la salle du Grand Conseil, Fr. 78.- ; à KRIEG, maçon, pour réparations à l'ancien péristyle, Fr. 465.- (152)

1823, on fait exécuter un plancher amovible pour protéger le pavé du péristyle durant les exercices militaires pendant la mauvaise saison (153) ; à TISSOT, charpentier, Fr. 262.- (154)

1823, plafond du péristyle, dégâts d'eau (rapport signé A. PICHARD) :

Les dégradations occasionnées par les eaux pluviales au plafond du péristyle [...] ont été produites par la rupture d'un chéneau, que le concierge Frossard, en mon absence, a fait aussitôt réparer. Je pense que cette réparation peut suffire pour le moment, je crois bien qu'il sera nécessaire tôt ou tard de rectifier la forme très vicieuse du toit du péristyle, mais c'est un ouvrage considérable que l'on peut tout au moins ajourner jusqu'à l'année prochaine (155).

1823, Projet de «reconstruire le tavillonnage derrière le fronton du bâtiment de la salle du Grand Conseil. [...] Le tavillonnage ci-dessus étant entièrement pourri, il est urgent de le renouveler et de le passer en couleur à l'huile» (156).

1824, travaux non spécifiés : à REYMOND, tailleur de pierre, pour le péristyle, Fr. 173.- ; à PAGANETTI [plâtrier], pour le péristyle, Fr. 836.- (157).

1826, à ORTOLFF et BALLENEGGER, serruriers, pour établissement de paratonnerres, Fr. 1422.- (158).

1827, installation de la Commission des Ponts et chaussées dans l'entresol sous la Salle du Grand Conseil (159) (fig. ●●● 22).

1828, à HAURY, maçon, pour travaux au bâtiment du Grand Conseil, Fr. 165.- ; à MAGET, plâtrier, pour le local de la Commission des Ponts & Chaussées, Fr. 183.- ; à SCHLEICHER, menuisier, pour le même objet, Fr. 403.- (160)

1828-1829, reconstruction du mur de terrasse au nord de l'esplanade du château, par le maçon RODOLPHE HAURI (161).

1829, renouvellement des couvertes de fenêtres :

Le 8 avril dernier, vous avez autorisé le renouvellement des couvertes de fenêtres de la salle du Grand Conseil [...] En voulant exécuter dernièrement cet ouvrage, un nouvel examen a fait reconnaître que les couvertes des fenêtres du péristyle étaient à peu près dans le même état de délabrement. Je crois devoir en conséquence demander l'autorisation de remplacer pareillement ces couvertes par des pierres d'une seule pièce, ce qui, dans la proportion du devis approuvé montant à 151 francs pour les 7 fenêtres de la salle du Grand Conseil, coûtera, pour trois, environ 65 francs. (sig. A. PICHARD) (162).

1830, plan d'HENRI PERREGAUX montrant l'aménagement de la façade orientale du Grand Conseil et surtout celui de l'ancien Tribunal d'appel avant sa reconstruction par cet architecte (163) (fig. ●●● 23).

1830, le Sr ZURLAUF menuisier établit une estrade dans la salle du Grand Conseil pour le sténographe (164).

1831, tribune pour l'assemblée constituante. Lettre d'A. PICHARD, se référant au désir du président de la Constituante «d'agrandir la petite estrade établie dans la salle du Grand Conseil pour les sténographes et d'en modifier la disposition [...] L'estrade pour quatre personnes, avec deux petits escaliers et un pupitre coûtera une quarantaine de francs» (165). Autorisé.

1831, deux projets de galerie dans la salle du Grand Conseil pour les séances publiques de l'assemblée constituante ; le premier, avec extension, est adopté :

L'un consisterait à établir une galerie tout le long de la partie nord de la salle. On y entrerait par deux portes pratiquées dans le mur et qui donneraient dans la chambre au-dessus de la salle du Contentieux. Ce projet coûterait Fr. 961.8.6 et la galerie contiendrait 52 à 54 personnes.

Par le second projet, on raserait le mur qui sépare la chambre ci-dessus de la grande salle, de telle sorte qu'en laissant subsister tout le premier projet, on ajouterait à la place que donnerait la galerie toute la chambre qui est au-dessus de la salle du Contentieux, ce qui procurerait [blanc] places de plus. Ces places seraient moins favorables aux auditeurs que les premières, attendu qu'étant en arrière de la galerie, ceux qui les occuperaient ne pourraient pas voir l'assemblée, mais simplement entendre les orateurs qui parleraient. L'exécution de ce second projet, joint au premier, coûterait la somme de 1818 fr. [Le département militaire déconseille cette seconde solution mais propose en revanche une alternative]. Ayant consulté Mr l'Inspecteur des bâtiments à ce sujet, il a été reconnu que l'on pourrait prolonger la galerie intérieure sur les deux angles, d'un côté jusqu'au poêle et d'un autre côté au delà de la première fenêtre. Chacun de ces prolongements procurerait à la galerie 10 places qui seraient plus favorablement disposées. Ainsi cette galerie pourrait contenir 72 places. L'exécution de ce dernier projet coûterait 1316 fr. (166)

1831, troisième projet pour l'établissement d'une tribune publique dans la salle des séances de l'assemblée constituante, approuvé.

Suivant le dernier projet les choses seraient disposées de manière à n'endommager que le moins possible les boiseries de la salle du Grand Conseil. A cet effet, au lieu de faire du centre de la galerie sa partie principale, elle ne formerait qu'un point de transition entre les deux ailes. On soutiendrait cette petite partie centrale au moyen de quatre piliers, dont deux adossés à la boiserie et les deux autres en avant, joignant le dernier banc. L'un de ces piliers en saillie porterait en partie sur le mur qui sépare la salle de la Commission des ponts et chaussées de ses archives, et en partie sur un pilier adossé à ce mur derrière le vitrage des archives. L'autre sur un second étai placé à peu près au centre du dit cabinet des archives. Enfin, il faudrait établir un troisième étai, sous celui qui précède, dans le bûcher de l'atelier des monnaies.

De part et d'autre de la partie centrale de la galerie, ses ailes seraient portées par des sommiers dont les extrémités reposeraient d'une part sur les mêmes piliers que la partie centrale, de l'autre sur des pilastres, simplement adossés aux parois de la salle et qui seraient entaillés de manière à suivre toutes les moulures.

Sur les points milieux des deux sommiers sur le devant des ailes, on placerait deux piliers qui porteraient à faux sur le plancher inférieur, mais qui suffiraient cependant pour empêcher le balancement des sommiers.

Afin que tout, dans ce projet, fût disposé de manière à n'endommager que le moins possible les boiseries, on ne percerait pour la galerie qu'une seule porte, dans l'emplacement où se trouve actuellement l'horloge, que l'on pourrait, si on le voulait, replacer plus tard dans le vide de cette porte.

L'étendue de la galerie et le nombre de personnes qu'elle pourrait porter serait à très peu près le même que dans le second projet.

1831, on paie pour les travaux ci-dessus : RODOLPHE HAURY, maçon ; CHRISTIAN WILLER, charpentier ; JEAN REYBAZ, ébéniste sculpteur ; DANIEL SCHLEICHER, menuisier ; EMMANUEL MEYSTRE, menuisier ; DANIEL BAATARD, serrurier ; DAVID WENGER, fabricant de papiers ; SAMUEL MAGET, plâtrier (167). Total Fr. 1367.- (168)

1831, vestibule de la salle du Grand Conseil, réparation du dallage par RODOLPHE HAURY, maçon, blanchissage du plafond et peinture en couleur grise à l'huile sur la porte et les buffets au fond, par SAMUEL MAGET, plâtrier-peintre (169).

1831, «Devis estimatif des ouvrages à faire pour remplacer par une poutre de renfort permanente celle qui a été posée provisoirement en travers de la salle des Ponts et Chaussées, à l'effet d'augmenter la résistance du plafond sur le milieu duquel porte un des piliers de la tribune publique», par A. PICHARD (exécuté) (170).

1831, «Devis estimatif des ouvrages à faire pour la réparation du poêle de la secrétairerie du Grand Conseil et pour une petite croisée à la cage de l'escalier qui y conduit», [...] «l'escalier qui conduit à la même pièce est éclairé par une petite fenêtre en lucarne qui n'a point de croisée et qui donne entrée à l'air froid et à la pluie», par A. PICHARD (exécuté par ELIE REGAMEY, poêlier et par le menuisier SCHLEICHER pour la croisée) (171).

1831, restauration du plafond du péristyle du Grand Conseil, par SAMUEL MAGET, plâtrier, avec attestation de l'ingénieur A. PICHARD, «que les Srs MAGET (SAMUEL) m^{re} gypcier et PINETTI, peintre en décors» ont bien exécuté les ouvrages portés au devis. En outre, l'horloger BERSOT-DROZ fournit une pendule pour la grande salle des séances (172).

1832, poêle de la grande salle :

Le Département militaire a fait dresser par [HENRI] PERREGAUX architecte deux devis : l'un pour démonter le poêle actuel de la salle du Grand Conseil et le remonter sur un nouveau pied, c'est à dire à la Russe, pour en établir un nouveau à l'autre extrémité de la salle [adossé au trumeau occidental proche de la tribune], se montant à 403 fr. 8 batz ; l'autre pour un nouveau poêle à établir dans la salle des séances de la Commission des Ponts et Chaussées, pour 120 fr.

Adopté (173). Lettre d'HENRI PERREGAUX :

Pour le grand poêle actuel, il s'agit de fabriquer une certaine quantité de catelles pour chacune desquelles il faut établir un moule, attendu que la forme ovale donne une courbure qui change sur chaque point. On s'en occupe. Mais dans la crainte que cet ouvrage ne prenne plus de temps que le poêlier ne s'y attende, je lui ai ordonné de réparer et regarnir l'intérieur pour qu'on puisse encore en faire usage cette année. C'est ce qu'il va faire. Le second poêle qu'on doit établir sera posé dans le courant de ce mois. Dès le printemps on entreprendra le remontage de l'ancien (174).

1832, le grand poêle réparé donne satisfaction. PERREGAUX recommande de l'utiliser quelques années encore avant de le transformer. Il se plaint par ailleurs du poêlier BAUD, chargé des travaux :

Les deux canaux de cheminée établis à la place de l'ancien, l'un pour la fonderie de la Monnaie, l'autre pour les poêles, n'avaient été montés séparément, d'après le devis, que jusqu'au galeas. Depuis là jusqu'au haut de la cape, ils se trouvaient réunis en un seul. Il en est résulté que les fourneaux de la Monnaie ne pouvaient plus aller, étant contrariés par le double courant d'air. J'ai dû, pour y remédier, faire une nouvelle cape très élevée sur le toit au lieu de l'ancienne, afin de séparer complètement les deux canaux. Maintenant les fourneaux de la Monnaie vont bien.(175)

1832, projet HENRI PERREGAUX pour la création d'un accès à la nouvelle cour du tribunal d'appel, et l'aménagement d'un équipement sanitaire commun aux deux bâtiments (176) (fig. ●●● 24).

1833, réparations à la «maison cantonale», Fr. 2545.- (notamment à la salle du Grand Conseil : M. MOLINO plâtrier, pour ouvrages aux deux salles attenantes à celle du Grand Conseil, 110.- (177).

1833, A. PICHARD signale l'impossibilité de chauffer le grand poêle de la salle du Grand Conseil et rappelle «la nécessité de mouler et cuire des catelles *ad hoc*» (178).

1833-1835, construction du nouveau bâtiment du Tribunal d'appel, d'après des plans d'HENRI PERREGAUX (179) (fig. ●●● 25 et 26), ce qui implique quelques modifications à celui, voisin, du Grand Conseil.

1834, A. PICHARD a fait exécuter par BAUD («le meilleur poêlier qu'il y ait à Lausanne») la restauration du grand poêle de la salle du Grand Conseil.

Je m'aperçus d'une différence de teinte assez légère et peu sensible entre les catelles neuves et les anciennes, mais comme elle n'était pas très sensible et comme l'achèvement de l'ouvrage était pressant, je ne crus pas devoir en faire suspendre l'exécution. Plus tard, à mesure que la dessiccation des catelles est devenue plus complète, ou peut-être à raison de la chaleur à laquelle elles ont été plus longuement exposées, la différence de teinte du vernis des neuves et celui des anciennes est devenu beaucoup plus prononcée et aujourd'hui elle est très choquante. Il s'est manifesté aussi vers le haut du poêle une forte lézarde que le Sr BAUD a essayé une fois de réparer, mais qui dès lors s'est rouverte (PICHARD exige un rabais) (180).

1835, à ZURLAUF, menuisier, pour contrevents et doubles fenêtres à la salle du Grand Conseil, Fr. 698.- (181)

1849, à LOUIS WENGER, architecte, paiement d'une note à la Société du Gaz pour la pose de «girandoles» aux candélabres de la cour du château, Fr. 15,45 ; à GETAZ, charpentier, pour ouvrages à la flèche du bâtiment de la salle du Grand Conseil, Fr. 246.-. Pour mêmes travaux à DIEMER, serrurier, Fr. 79.- et à REYMOND, ferblantier, Fr. 359.- (182). Ces travaux seraient-ils à l'origine de la mystérieuse cigogne, ou grue, qui ornait le clocheton ?